Réception par le préfet : 15/04/2021 Affichage : 16/04/2021

N° D'ORDRE : 2021-63

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 22 <u>SEANCE DU 9 AVRIL 2021</u>

Pouvoirs: 07
Excusé: 00
Absents: 00
Qui ont pris part
à la délibération: 29

Date de convocation : 2 Avril 2021

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

B. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021

5. Les autres associations

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2021 :

NOM DE L'ORGANSISME BENEFICIAIRE	BP 2021
AMICALE DES ANCIENS ELEVES (AEMEF)	160,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00 €
AMICALE NAGEURS DE COMBAT SECTIO ANC	200,00 €
AMIS DE LA MAQUETTE MANDRENNE	300,00 €
AMMAC	200,00 €
ASS COMBATTANTS VICTIMES GUERRES	400,00 €
ASS COMITE OEUVRES SOCIALES	5 000,00 €
ASS SPORTIVE LOUIS CLEMENT	500,00 €
ASSOC REBOISEMENT FORET	300,00 €

AU CABANON MANDREEN	150,00 €
BOULOMANES CREUX ST GEORGES	500,00 €
CENTRE PLONGEE ST MANDRIER	8 000,00 €
DELEGATION DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE	100,00 €
FEDERATION CAVALAS	250,00 €
FOOTBALL USSM SECTION	5 500,00 €
JUDO AIKIDO CLUB	1 000,00 €
L'ARCHE DU MONT SALVA LES CHATS DE LULU	1 900,00 €
STE DE CHASSE LA RENARDE MANDREENNE	300,00 €
LES LUCIOLES ASSOCIATION	43 000,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	170,00 €
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
RACINES MANDREENNES	600,00 €
SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE ST MANDRIER	200,00 €
STE DES FRANCS JOUTEURS	1 250,00 €
USSM RUGBY	3 550,00 €
VIVONS ENSEMBLES (Crèche Lei Risoulet)	24 000,00 €
LES PESCADOUS DU CREU ST GEORGES	150,00 €

Après avoir donnée toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir voter lesdites subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7;
- VU la liste ci-dessus.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'approuver la liste des subventions versées aux associations pour l'année 2021.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT